

Séance ordinaire du 14 janvier 2014

Article 2

Dispense de lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2013, ajournée au 17 décembre 2013

Projet de résolution

Résolution #CC13/14-01-...

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2013, AJOURNÉE AU 17 DÉCEMBRE 2013

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 3 décembre 2013, ajournée au 17 décembre 2013 a été remis aux commissaires le jeudi 9 janvier 2014.

SUR PROPOSITION DE, il est résolu.....

De dispenser le secrétaire général de faire lecture dudit procès-verbal.

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 3 décembre 2013
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 3^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE TREIZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : monsieur Guy Allard; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; monsieur Denis Brousseau; monsieur Jean-Marc Crête; monsieur Jean-Guy D'Amour; monsieur Guylain Desnoyers; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Taki Kérimian; madame Abi Koné; monsieur Pierre Labrosse; madame Diane Lamarche-Venne, présidente; monsieur André Larichelière; madame Suzanne Marceau, vice-présidente; madame Catherine Ménard; madame Denise Rochefort; monsieur Marc Touchette; madame Monique Vallée, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Étaient absents : monsieur Claude Cuillierier; madame Nathalie Morin; monsieur Gilbert Vachon, ainsi que monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement primaire

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; monsieur Ayaz Poundja, directeur, service des ressources matérielles; madame Josée Duquette, directrice par intérim, service des ressources éducatives; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse; madame Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale adjointe, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC13/14-12-058

SUR PROPOSITION DE madame Monique Vallée, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **SECRETARIAT GÉNÉRAL**, le point 7 C) « Amendement à la résolution CC07/08-12-031 – nomination des membres du comité exécutif (art.179, LIP) - Élection au 2^e poste du Comité exécutif » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **SECRETARIAT GÉNÉRAL**, le point 7 D) « Amendement à la résolution CC12/13-03-120 – Nomination des membres présidents de chacun des comités de travail » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **SERVICES ADMINISTRATIFS – Ressources matérielles**, le point 6.3 B) « Demande des parents de l'école Du Bout-de-l'Isle » (à la demande de madame Sonia Gagné-Lalonde);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « Radon » (à la demande de madame Denise Rochefort);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 B) « Plomb » (à la demande de madame Denise Rochefort);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 C) « Association Haut potentiel Québec » (à la demande de madame Denise Rochefort);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 D) « Québec – Élèves modèles - Mathématiques » (à la demande de monsieur Guy Allard);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 E) « Usage des TBI » (à la demande de monsieur Guy Allard);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2013

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

4. CORRESPONDANCE

A) Correspondance en date du 25 novembre 2013

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. SERVICES ÉDUCATIFS

5.1 Secteur des jeunes

- A) Présentation des perspectives du Vivre ensemble en français
(Invitée : Mme Aida Kamar) (Information verbale)

5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle

6. SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1 Ressources humaines

- A) Rapport de fin de probation – Direction générale adjointe – Réseau C (**Confidentiel**)

6.2 Ressources financières et ressources informatiques

6.3 Ressources matérielles

- A) Système d'achats coopératifs 2014-2015 (via le CGTSIM)
- B) Demande des parents de l'école Du Bout-de-l'Isle

7. SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL

- A) Prolongation du mandat du responsable de l'éthique et de la déontologie des commissaires et de son substitut
- B) Remplacement du commissaire de la circonscription no 01 (Outremont) – Adoption pour consultation (art.199, loi sur les élections scolaires – LES)
- C) Amendement à la résolution CC07/08-12-031 – Nomination des membres du Comité exécutif (art. 179, LIP) – Élection au 2^e poste du Comité exécutif
- D) Amendement à la résolution CC12/13-03-120 – Nomination des membres présidents de chacun des comités de travail

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Organisation scolaire

- A) Acte d'établissement de l'école du Bois-de-Liesse – Adoption pour consultation
- B) Acte d'établissement de l'école des Berges-de-Lachine – Adoption pour consultation
- C) Acte d'établissement de l'école des Grands-Êtres – Adoption pour consultation
- D) École à vocation particulière – Demande d'approbation à la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en vertu de l'article 240 de la LIP – École Nouvelle-Querbes – Adoption pour consultation
- E) École à vocation particulière – Demande d'approbation à la Ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport en vertu de l'article 240 de la LIP – Collège Saint-Louis – Adoption pour consultation

8.2 Planification stratégique

8.3 Vérification interne et reddition de compte

8.4 Communications

8.5 Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à la FCSQ
- C) Délégués à l'ACELF
- D) Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 1^{er} octobre 2013
- E) Capsule d'internationalisation

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
 - Qualification Montréal
 - Éducation Montréal
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 29 octobre au 25 novembre 2013

12. QUESTIONS DIVERSES

- A) Radon
- B) Plomb
- C) Association Haut potentiel Québec
- D) Québec – Élèves modèles – Mathématiques
- E) Usage des TBI

13. INFORMATION

- A) Bilan provisoire de la Campagne Centraide/Croix-Rouge

**14. AJOURNEMENT AU MARDI 17 DÉCEMBRE 2013 À 19 H
PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Dispense de
lecture par le
secrétaire général**

CC13/14-12-059

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2013, a été remis aux commissaires le jeudi 28 novembre 2013;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité de dispenser le secrétaire général de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Approbation du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du 5
novembre 2013**

CC13/14-12-060

**Affaires découlant
du procès-verbal**

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2013, tel que déposé.
PROPOSITION ADOPTÉE.

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Correspondance

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Période de
question du
public**

1. Madame Caroline Proulx-Trottier, présidente du SEOM, vient parler des propositions remises à la suite des consultations sur le calendrier scolaire. Elle est accompagnée de 4 collègues qui, tour à tour, présenteront les arguments appuyant les propositions.
2. Madame Hélène Goulet, enseignante à l'école Pierre-Rémy.
3. Monsieur Badredine Djahmine, enseignant à l'école Île-des-Sœurs.
4. Madame Renée Bourque, enseignante à l'école Pierre-Rémy.
5. Monsieur Alain Turgeon, enseignant de musique à l'école Dalbé-Viau.

**Présentation des
perspectives du
Vivre ensemble
en français**

Madame Aida Kamar présente les perspectives du Vivre ensemble en français.

**Rapport de fin de
probation –
Direction
générale adjointe
– Réseau C**

Documents déposés :
A) Sommaire
B) Rapport de probation préparé par monsieur Yves Sylvain, directeur général;

CC13/14-12-061

ATTENDU QUE la politique de gestion des hors-cadre prévoit une période de probation d'un an;

ATTENDU QUE monsieur Dominic Bertrand – directeur général adjoint – Réseau C est assujéti à une période de probation d'un an depuis le 1^{er} janvier 2013;

ATTENDU le rapport d'évaluation déposé en support à la présente;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur général, monsieur Yves Sylvain.

SUR PROPOSITION DE Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De mettre fin à la période de probation de monsieur Dominic Bertrand et de lui confirmer son statut d'employé régulier, à titre de directeur général adjoint – Réseau C, à compter du 1^{er} janvier 2014.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Systeme d'achats
coopératifs 2014-
2015 (via le
CGTSIM)**

CC13/14-12-062

Documents déposés :

- A) *Sommaire*
- B) *Résolution de la séance du CGTSIM tenue le 24 octobre 2013*

ATTENDU la résolution adoptée à l'unanimité par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (CGTSIM) lors de la séance ordinaire du 24 octobre 2013 ;

ATTENDU QUE chacune des commissions scolaires est invitée à faire part au CGTSIM de son intention d'adhérer ou non au système d'achats coopératif ;

ATTENDU les analyses d'opportunités effectuées par le Service des ressources matérielles;

SUR PROPOSITION DE monsieur Guy Allard, il est résolu à l'unanimité :

D'adhérer au système d'achats coopératif du CGTSIM, pour l'année scolaire 2014-2015, et ce, pour les produits et services suivants ;

- Papier d'impression;
- Papier hygiénique et papier essuie-mains;
- Sacs à ordures;
- Lampes et ballasts;
- Mazout;
- Filtres à air;
- Fournitures de bureau;
- Agences de voyages – voie terrestre;
- Agences de voyages – voie aérienne;
- Fournitures d'enveloppes;

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Demande des
parents de l'école
Du Bout-de-l'Isle**

Madame Sonia Gagné-Lalonde rapporte la demande des parents de l'école Du Bout-de-l'Isle, qui aimeraient savoir quel est le calendrier de terminaison et de correction des travaux suite au dernier agrandissement.

Monsieur Ayaz Poundja est saisi de la problématique.

**Prolongation du
mandat du
responsable de
l'éthique et de la
déontologie des
commissaires et
de son substitut**

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, Règlement CC-28-2009, le Conseil des commissaires doit procéder à la nomination d'une personne responsable de l'éthique et de la déontologie et à celle d'un substitut;

CC13/14-12-063

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 175.1 de la LIP, telles qu'amendées en 2006, la personne responsable de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer des sanctions, ne peut être membre du Conseil des commissaires, ni employée de la commission scolaire;

ATTENDU QUE, le 24 novembre 2009, par sa résolution CC09/10-11-049, le Conseil des commissaires nommait Me Nicole Trudeau, à titre de personne responsable de l'éthique et de la déontologie, et Me Julie Brunelle, à titre de substitut;

ATTENDU QUE le mandat de Me Trudeau et de Me Brunelle était d'une durée de quatre (4) années et s'est, par conséquent, terminé le 4 novembre dernier;

ATTENDU QUE les élections scolaires générales sont attendues pour le mois de novembre 2014;

ATTENDU QUE, dans les circonstances, il convient de prolonger le mandat de Me Trudeau, à titre de personne responsable de l'éthique et de la déontologie, ainsi que celui de Me Brunelle, à titre de substitut;

ATTENDU la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique;

SUR PROPOSITION DE monsieur Guylain Desnoyers, il est résolu à l'unanimité :

De prolonger, pour une durée d'un an à compter de la date de la présente résolution, les mandats de Me Nicole Trudeau, à titre de responsable de l'éthique et de la déontologie, et de Me Julie Brunelle, à titre de substitut.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Report de points

CC13/14-12-064

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité, de reporter les points 7 B), 7 C) et 7 D) à plus tard lors de la présente séance.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Acte
d'établissement
de l'école du Bois-
de-Liesse –
Adoption pour
consultation**

CC13/14-12-065

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Nouvel acte d'établissement de l'école du Bois-de-Liesse
- C) Acte d'établissement de l'école « *Spring Garden* » créé en juin 2013
- D) Résolution du conseil d'établissement de l'école
- E) Résolution #CC12/13-06-184
- F) Article 193 de la Loi sur l'instruction publique (LIP)

ATTENDU QUE, par la résolution #CC12/13-06-184, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a adopté un acte d'établissement pour l'école « *Spring Garden* »;

ATTENDU QUE le nom proposé en juin dernier n'a pas été retenu par le nouveau Conseil d'établissement de l'école;

ATTENDU QUE, suite à un concours auprès de l'ensemble des élèves de l'école en octobre 2013, les membres du nouveau Conseil d'établissement ont choisi la proposition « école du Bois-de-Liesse » parmi toutes celles reçues;

ATTENDU QUE le nom choisi a été soumis à la Commission de toponymie du Québec qui l'a jugé conforme aux règles et aux normes d'écriture;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193;

SUR PROPOSITION DE monsieur Guy Allard, il est résolu à l'unanimité:

D'adopter, pour consultation auprès du Comité central de parents, le nouvel acte d'établissement de l'école du Bois-de-Liesse, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité;

De fixer la période de consultation du 4 décembre 2013 au 14 février 2014;

De recevoir le retour de consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de mars 2014.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Acte
d'établissement
de l'école des
Berges-de-
Lachine –
Adoption pour
consultation**

CC13/14-12-066

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Nouvel acte d'établissement de l'école des Berges-de-Lachine
- C) Acte d'établissement de l'école Saint-Louis Lachine créé en juin 2013
- D) Résolution du conseil d'établissement de l'école
- E) Résolution #CC12/13-06-183
- F) Article 193 de la Loi sur l'instruction publique (LIP)

ATTENDU QUE, par la résolution #CC12/13-06-183, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a adopté un acte d'établissement pour l'école Saint-Louis Lachine;

ATTENDU QUE le nom proposé en juin dernier n'a pas été retenu par le nouveau Conseil d'établissement de l'école;

ATTENDU QUE, suite à un sondage auprès des parents et des élèves de l'école en novembre 2013, les membres du nouveau Conseil d'établissement ont choisi la proposition « école des Berges-de-Lachine » parmi toutes celles reçues;

ATTENDU QUE le nom choisi a été soumis à la Commission de toponymie du Québec qui l'a jugé conforme aux règles et aux normes d'écriture;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193;

SUR PROPOSITION DE madame Catherine Ménard, il est résolu l'unanimité :

D'adopter, pour consultation auprès du Comité central de parents, le nouvel acte d'établissement de l'école des Berges-de-Lachine, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De fixer la période de consultation du 4 décembre 2013 au 14 février 2014;

De recevoir le retour de consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de mars 2014.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Acte
d'établissement
de l'école des
Grands-Êtres –
Adoption pour
consultation**

CC13/14-12-067

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Nouvel acte d'établissement de l'école des Grands-Êtres
- C) Acte d'établissement de l'école primaire Saint-Laurent Est créé en juin 2013
- D) Résolution du conseil d'établissement de l'école
- E) Résolution #CC12/13-06-182
- F) Article 193 de la Loi sur l'instruction publique (LIP)

ATTENDU QUE, par la résolution #CC12/13-06-182, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a adopté un acte d'établissement pour l'école primaire Saint-Laurent Est;

ATTENDU QUE le nom proposé en juin dernier n'a pas été retenu par le nouveau Conseil d'établissement de l'école;

ATTENDU QUE, suite à une lettre envoyée en octobre dernier aux parents des élèves demandant des suggestions de noms pour la nouvelle école, les membres du nouveau Conseil d'établissement ont retenu la proposition « école des Grands-Êtres »;

ATTENDU QUE le nom choisi a été soumis à la Commission de toponymie du Québec qui l'a jugé conforme aux règles et aux normes d'écriture;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193;

SUR PROPOSITION DE madame Taki Kérimian, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, pour consultation auprès du Comité central de parents, le nouvel acte d'établissement de l'école des Grands-Êtres, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De fixer la période de consultation du 4 décembre 2013 au 14 février 2014;

De recevoir le retour de consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de mars 2014.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École à vocation particulière –
Demande d'approbation à la
Ministre de l'Éducation, du
Loisir et du Sport en vertu de
l'article 240 de la LIP – École
Nouvelle-Querbes – Adoption pour
consultation**

CC13/14-12-068

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement de l'école Nouvelle-Querbes
- C) Approbation ministérielle pour les années 2011-2012 à 2013-2014
- D) Critères d'inscription 2014-2015 de l'école Nouvelle-Querbes
- E) Demande de renouvellement de l'école Nouvelle-Querbes (documents en liasse)
- F) Articles 193, 240 et 244 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique prescrit que la Commission scolaire doit obtenir l'approbation de la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, aux conditions et pour la période qu'elle détermine, pour établir une école aux fins d'un projet particulier;

ATTENDU QUE la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a déjà approuvé le renouvellement de l'établissement aux fins d'un projet particulier au primaire à l'école Nouvelle-Querbes pour les années scolaires 2011-2012 à 2013-2014;

ATTENDU QU'il y a lieu de déposer une nouvelle demande pour le maintien de l'école Nouvelle-Querbes comme établissement aux fins d'un projet particulier;

ATTENDU QUE l'école Nouvelle-Querbes est dédiée à offrir le programme de pédagogie alternative au primaire depuis plus de 30 ans;

ATTENDU QUE le Conseil d'établissement de l'école Nouvelle-Querbes a adopté une résolution demandant à la Commission scolaire et à la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport leur approbation pour continuer à offrir le programme de pédagogie alternative au primaire, dans le respect du programme de formation de l'école québécoise;

ATTENDU QUE, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys souhaite demander à la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'approuver le renouvellement du projet particulier à l'école Nouvelle-Querbes pour une période d'au moins cinq (5) années scolaires, débutant le 1^{er} juillet 2014;

ATTENDU QUE les articles 193 et 244 de ladite Loi prévoient respectivement la consultation auprès du Comité central de parents, du Comité régional de parents du regroupement Nord et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU QUE la Direction générale recommande de procéder aux consultations requises en vue d'obtenir le renouvellement de cette approbation;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter un avis d'intention pour demander, en vertu de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique, le maintien de l'établissement de l'école Nouvelle-Querbes aux fins d'un projet particulier offrant le programme de pédagogie alternative, pour une période d'au moins cinq (5) années scolaires, débutant le 1^{er} juillet 2014;

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De fixer la période de consultation du 4 décembre 2013 au 14 février 2014;

De recevoir les rapports sur la consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires de mars 2014.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École à vocation particulière –
Demande d’approbation à la
Ministre de l’Éducation, du
Loisir et du Sport en vertu de
l’article 240 de la LIP – Collège
Saint-Louis –
Adoption pour consultation**

CC13/14-12-069

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d’établissement du Collège Saint-Louis
- C) Approbation ministérielle pour les années 2011-2012 à 2013-2014
- D) Critères d’inscription 2014-2015 du Collège Saint-Louis
- E) Demande de renouvellement du Collège Saint-Louis (documents en liasse)
- F) Articles 193, 240 et 244 de la Loi sur l’instruction publique

ATTENDU QUE l’article 240 de la Loi sur l’instruction publique prescrit que la Commission scolaire doit obtenir l’approbation de la Ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport, aux conditions et pour la période qu’elle détermine, pour établir une école aux fins d’un projet particulier;

ATTENDU QUE la Ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport a déjà approuvé le renouvellement de l’établissement aux fins d’un projet particulier au secondaire du Collège Saint-Louis pour les années scolaires 2011-2012 à 2013-2014;

ATTENDU QU’il y a lieu de déposer une nouvelle demande pour le maintien du Collège Saint-Louis comme établissement aux fins d’un projet particulier;

ATTENDU QUE le Collège Saint-Louis est reconnu pour son programme d’éducation internationale depuis plus de 20 ans;

ATTENDU QUE le Conseil d’établissement du Collège Saint-Louis a adopté une résolution demandant à la Commission scolaire et à la Ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport leur approbation pour renouveler l’autorisation pour le maintien d’une école à vocation particulière (école d’éducation internationale), dans le respect du programme de formation de l’école québécoise;

ATTENDU QUE, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys souhaite demander à la Ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport d’approuver le renouvellement du projet particulier au Collège Saint-Louis pour une période d’au moins cinq (5) années scolaires, débutant le 1^{er} juillet 2014;

ATTENDU QUE les articles 193 et 244 de la Loi sur l’instruction publique prévoient respectivement la consultation auprès du Comité central de parents, du Comité régional de parents du regroupement Sud et du Syndicat de l’enseignement de l’Ouest de Montréal;

ATTENDU QUE la Direction générale recommande de procéder aux consultations requises en vue d’obtenir le renouvellement de cette approbation;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l’unanimité :

D'adopter un avis d'intention pour demander, en vertu de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique, le maintien de l'établissement du Collège Saint-Louis aux fins d'un projet particulier offrant le programme d'éducation internationale au secondaire, pour une période d'au moins cinq (5) années scolaires, débutant le 1^{er} juillet 2014;

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Sud et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De fixer la période de consultation du 4 décembre 2013 au 14 février 2014;

De recevoir les rapports sur la consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires de mars 2014.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Huis clos

CC13/14-12-070

ADVENANT 19 h 50, **SUR PROPOSITION DE** madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent à huis clos.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Retour en séance
délibérante**

CC13/14-12-071

ADVENANT 20h25, **SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent de nouveau en séance délibérante.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Remplacement du
commissaire de la
circonscription no
01 (Outremont) –
Adoption pour
consultation (art.
199, Loi sur les
élections
scolaires, LES)**

CC13/14-12-072

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et d'autres dispositions législatives;
- C) Article 199 Loi sur les élections scolaires;
- D) Extrait des Procédures de Régie interne du Conseil des commissaires

Monsieur Jean-Marc Crête propose de passer au vote secret sur les quatre candidatures retenues à la suite des entretiens avec les candidats, soit monsieur Luc Landreville, monsieur Jean-François Ducharme, monsieur Pierre Smith, madame Sylvie Mongeau.

PROPOSITION ADOPTÉE.

L'on procède au vote secret.

Les résultats du vote sont les suivants :

VOTES POUR monsieur Luc Landreville : 9

VOTES POUR monsieur Jean-François Ducharme : 7

VOTE POUR monsieur Pierre Smith : 1

VOTE POUR madame Sylvie Mongeau : 0

Monsieur Luc Landreville obtient donc la majorité des votes.

CC13/14-12-073

ATTENDU la démission de monsieur André Larichelière, commissaire de la circonscription Outremont;

ATTENDU les dispositions de l'article 7 de la *Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et d'autres dispositions législatives*;

ATTENDU les dispositions de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* (LES);

ATTENDU QU'en vertu desdites dispositions, le Conseil des commissaires doit, dans les trente (30) jours de la vacance, combler le poste en nommant une personne répondant aux qualités requises pour être commissaire, après consultation du comité central de parents;

ATTENDU QU'à la demande des membres du Conseil des commissaires, un appel de candidatures a été transmis aux différents journaux hebdomadaires du territoire de la Commission scolaire;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel de candidature, dix (10) personnes possédant les qualités requises ont manifesté leur intérêt;

ATTENDU QUE les dix (10) candidats ont eu l'occasion de se présenter aux membres du Conseil des commissaires;

ATTENDU QUE la procédure de nomination prévue à l'article 3.3 des *Procédures de Régie interne du Conseil des commissaires* peut être utilisée pour la désignation de la candidature à soumettre à la consultation du Comité central de parents;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De soumettre à la consultation du Comité central de parents la candidature de monsieur Luc Landreville, en vue de sa nomination à titre de commissaire de la circonscription Outremont, pour la durée non écoulée du mandat à ce poste;

De fixer le retour de consultation au 13 décembre 2013.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Destruction des
bulletins de vote**

CC13/14-12-074

**Amendement à la
résolution**

CC07/08-12-031

**– Nomination des
membres du
Comité exécutif
(art. 179, LIP) –
Élection au 2^e
poste du Comité
exécutif**

CC13/14-12-075

SUR PROPOSITION DE madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité de procéder à la destruction des bulletins de vote.

PROPOSITION ADOPTÉE.

ATTENDU QUE par sa résolution CC07/08-01-069 le Conseil des commissaires a déterminé que le Comité exécutif sera formé de sept membres ayant droit de vote, dont la présidente de la Commission scolaire ;

ATTENDU QUE par sa résolution CC07/08-12-031, le Conseil des commissaires nommait madame Monique Vallée, au 2^e poste de membre du Comité exécutif;

ATTENDU la démission de madame Monique Vallée à titre de présidente et membre du Comité exécutif, à compter du 3 décembre 2013, après la séance du Comité exécutif;

ATTENDU les dispositions de l'article 3.3 des Procédures de Régie interne du Conseil des commissaires;

Madame Suzanne Marceau propose monsieur Jean-Guy D'Amour, pour siéger comme membre du Comité exécutif.

Monsieur Jean-Guy D'Amour accepte de se porter candidat, sous réserve de se retirer de son poste de président du Comité de vérification – Finance et organisation scolaire.

Comme aucune autre candidature n'est proposée pour le poste, monsieur Jean-Guy D'Amour est proclamé élu en qualité de membre du Comité exécutif.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Amendement à la
résolution**

CC12/13-03-120

**– Nomination des
membres
présidents de
chacun des
comités de travail**

CC13/14-12-076

ATTENDU QUE par sa résolution CC12/13-03-120, le Conseil des commissaires a procédé à la nomination des membres présidents de chacun des comités de travail;

ATTENDU QUE, suite à sa nomination à titre de membre du Comité exécutif, monsieur Jean-Guy D'Amour souhaite démissionner de son poste de président du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De nommer, monsieur Jean-Marc Crête, à titre de président du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Délégués au
CGTSIM**

Monsieur Guy Allard fait un résumé des principaux points traités.

**Délégués à la
FCSQ**

Madame Diane Lamarche-Venne relate les conversations avec sa collègue présidente de la CSDM, mais explique qu'elle n'a que très peu de contact avec la FCSQ.

Malgré tout, il pourrait y avoir une concertation régionale au mois de février et, à cette occasion, des sujets d'intérêt commun pourraient être traités.

**Délégués à
l'ACELF**

Madame Taki Kérimian présente les activités de l'ACELF pour le dernier mois.

**Procès-verbal du
Comité exécutif
du 1^{er} octobre
2013**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Capsule
d'internationalisation**

Il n'y a pas de capsule d'internationalisation.

**Information de la
présidence**

Madame Diane Lamarche-Venne mentionne qu'elle n'a pas assisté au Colloque de la CSMB au mois de novembre.

**M. Desnoyers
quitte la séance**

ADVENANT 20h53, monsieur Guylain Desnoyers quitte la séance.

**Information du
directeur général**

Monsieur Yves Sylvain fait le point sur sa vice-présidence à Éducation Montréal. À compter du mois de janvier, Éducation Montréal sera remplacé par un nouvel OSBL : Qualification Montréal, dont il assurera la présidence. Les bureaux de Qualification Montréal seront situés au 1100, 5^e avenue à Verdun.

Il fait le point sur les chantiers qui ont été entrepris depuis 2010.

**Rapport sur les
délégations de
pouvoirs du
directeur général
pour la période
du 29 octobre au
25 novembre
2013**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Radon

Madame Denise Rochefort demande où la CSMB en est avec la vérification sur la Radon dans les écoles.

Monsieur Yves Sylvain répond et fait brièvement l'état des phases de vérification menées. Il n'y a actuellement aucune problématique à risque.

Plomb

Pour ce qui est du plomb, monsieur Yves Sylvain explique que Santé Canada a décidé de resserrer la norme sans qu'il n'y ait de risque réel. La CSMB a tout de même choisi, par mesure de protection, de regarder la question.

Il souligne qu'il n'y a pas matière à inquiétude.

**Association Haut
potentiel Québec**

Madame Denise Rochefort a assisté à une activité de cette association récemment. Elle y a parlé des réalisations de la CSMB et plusieurs parents se sont montrés intéressés. L'Association serait intéressée à rencontrer des personnes de la CSMB.

**Québec – Élèves
modèles -
Mathématiques**

Monsieur Guy Allard fait état des résultats du PISA.

Usage des TBI

Monsieur Guy Allard pose ses questions sur l'usage des TBI.

Monsieur Yves Sylvain énonce que la semaine prochaine, il y aura un plénier sur l'état de la distribution et de l'implantation des TBI dans chacun de nos établissements.

**Ajournement de
la séance**

CC13/14-12-077

ADVENANT 21 h 27, **SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité d'ajourner la séance au 17 décembre 2013, à 19 heures.
PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajournement du
17.12.2013**

ADVENANT CE MARDI DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE TREIZE À DIX-NEUF HEURES, la séance du 3 décembre 2013 se poursuit, au terme de son ajournement. La séance se tient au 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, à laquelle sont présents : madame Marie-Josée Boivin; monsieur Denis Brousseau; monsieur Jean-Marc Crête; monsieur Jean-Guy D'Amour; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Taki Kérimian; madame Abi Koné; monsieur Pierre Labrosse; madame Suzanne Marceau, vice-présidente; madame Catherine Ménard; madame Nathalie Morin; madame Denise Rochefort; madame Monique Vallée, tous commissaires élus formant quorum; ainsi monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement primaire et monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Étaient absents : monsieur Guy Allard; madame Sarita Benchimol; monsieur Claude Cuillierier; monsieur Guylain Desnoyers; madame Diane Lamarche-Venne, présidente; monsieur Marc Touchette; monsieur Gilbert Vachon.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; monsieur Martin Gratton, directeur, services aux entreprises et de formation continue; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

En l'absence de madame Diane Lamarche-Venne, madame Suzanne Marceau préside et déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC13/14-12-078

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Guy D'Amour, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ...

3. ...

4. CORRESPONDANCE

A) ...

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU
PUBLIC**

5. SERVICES ÉDUCATIFS

5.1 Secteur des jeunes

A) ...

5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle

6. SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1 Ressources humaines

A) ...

6.2 Ressources financières et ressources informatiques

6.3 Ressources matérielles

A) ...

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

A) ...

B) ...

C) ...

D) ...

E) Proposition de modifications au règlement CC-28-2009 « Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la CSMB »

F) Remplacement du commissaire de la circonscription no 01 (Outremont) – Retour de consultation et adoption (art. 199, loi sur les élections scolaires – LES (**Le document vous sera transmis vendredi**))

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Organisation scolaire

A) ...

B) ...

C) ...

D) ...

E) ...

8.2 Planification stratégique

8.3 Vérification interne et reddition de compte

8.4 Communications

8.5 Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

A) ...

B) ...

C) ...

D) ...

E) ...

11. GÉNÉRALITÉ

- A) ...
- B) ...
- C) ...

12. QUESTIONS DIVERSES

13. INFORMATION

- A) ...

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE
PROPOSITION ADOPTÉE.**

Correspondance

Il n'y a pas de document de correspondance.

**Période de
questions du
public**

Il n'y a pas de question du public.

**Proposition de
modifications au
règlement CC-28-
2009 « Code
d'éthique et de
déontologie des
commissaires de
la CSMB »**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Projet d'amendements au règlement CC-28-2009
- C) Tableau comparatif

ATTENDU les dispositions de l'article 175.1 de la LIP, concernant la déontologie des commissaires;

ATTENDU QUE, en marge des dispositions dudit article 175.1 de la LIP, le Conseil des commissaires a adopté le Règlement CC-28-2009, par sa résolution CC08/09-03-090;

ATTENDU QUE, par ailleurs, le Conseil des commissaires a souhaité que soient revues certaines dispositions du Règlement CC-28-2009, concernant notamment, les cadeaux et marques d'hospitalité et celles concernant les conflits d'intérêts;

ATTENDU QU'à cet effet, le Conseil des commissaires a demandé au Comité de gouvernance et d'éthique d'étudier la question et de lui formuler ses recommandations;

ATTENDU les travaux et la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU le projet de modifications des dispositions du Règlement CC-28-2009, déposé au soutien de la présente résolution;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, à titre de projet d'amendements au « Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des commissaires de la CSMB », Règlement CC-28-2009, les modifications présentées au tableau déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

Le présent projet d'amendement est adopté pour fins d'avis public préalable, conformément aux dispositions de l'article 392, LIP.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Après échanges et discussion entre les commissaires, il est convenu qu'il y aura un retour à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de février afin de déposer un projet de résolution engageant tous les membres du Conseil à produire une déclaration, pour l'année 2013, de tous les cadeaux et marques d'hospitalité reçus. Un rapport du secrétaire général en lien avec cette déclaration serait, par la suite, remis au Conseil des commissaires.

Maître Alain Gauthier signale également qu'une session de formation et d'information sur les aspects éthiques entourant la question sera offerte, à l'occasion du plénier du 21 janvier 2014, avec monsieur René Villemure.

Remplacement du commissaire de la circonscription no 01 (Outremont) – Retour de consultation et adoption (art.199, loi sur les élections scolaires-LES)

CC13/14-12-080

Documents déposés :

- A) Résolution CC13/14-12-073
- B) Avis reçu
- C) *Loi reportant la date de l'élection scolaire générale*
- D) *Article 199 Loi sur les élections scolaires*

ATTENDU la vacance au poste de commissaire de la circonscription no 01 (Outremont), à la suite de la démission de monsieur André Larichelière;

ATTENDU les dispositions de l'article 2 de la *Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011* (chapitre 16 des Lois du Québec 2010);

ATTENDU les dispositions de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* (LES);

ATTENDU QU'en vertu desdites dispositions, le Conseil des commissaires doit combler, dans les trente (30) jours de la vacance, le poste en nommant une personne, répondant aux qualités requises pour être commissaire, après consultation du Comité central de parents;

ATTENDU QUE le Comité central de parents a répondu positivement à la consultation relativement à la candidature suggérée;

SUR PROPOSITION DE madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

De nommer monsieur Luc Landreville, au poste de commissaire de la circonscription no 01 (Outremont).

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 19 h 20, la séance est levée.

La présidente

Le secrétaire général